

# RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE  
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE  
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

**PIERRE-GEORGES ROY**

VOLUME QUARANTE-CINQUIÈME

**LÉVIS**

**1939**





# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XLV

LÉVIS, JANVIER 1939

No 1

---

### LE CONTINGENT DE FILLES DE 1639

La question de l'origine de nos premières aïeules a, de tout temps, passionné l'opinion, surtout de ce côté de l'Atlantique. Étaient-elles « filles de petite vertu », comme certains l'ont prétendu ? On comprend que pareille question ne se résoud pas par des gros mots ou des anathèmes. Mieux vaut aligner des faits.

Récemment encore Robert de Roquebrune, dans un article publié dans l'*Ordre* (1934) et reproduit par *la Voix des Bois Francs*, faisait la constatation suivante : « Edouard Fournier (dans *Enigmes des rues de Paris*) a prétendu que, sous Louis XIII (+1643) et Louis XIV, on faisait régulièrement des rafles de gueux, de vagabonds et de filles dans les rues de Paris et qu'on expédiait tout ce beau monde au Canada. Cette assertion, donnée sans aucune preuve, qui n'est appuyée par aucun document, est une pure supposition d'Edouard Fournier. Mais elle est demeurée dans l'esprit de bien des gens et il m'est arrivé encore dernièrement de la trouver sous la plume de M. Maurice Dumoulin, historien du Paris d'autrefois ».

Cette opinion n'est pas d'hier. Le P. Lejeune avait déjà dû la réfuter en 1641 (1). « On nous a dit, écrit ce Père, qu'il courait un bruit dans Paris, qu'on avait mené en Canada un vaisseau tout chargé de filles dont la vertu

---

(1) Claude de Bonnault (*B.R.H.*, 1932, p. 337) attribue cette relation au P. Vimont, en 1640. Thwaites (*Relations*, t. XXI, p. 108) l'inscrit au nom du P. Lejeune. Quel qu'en soit l'auteur, le texte cité est sûrement de 1641 puisqu'on y parle un peu plus haut, de la colonie de Montréal, arrivée cette année-là.

n'avait l'approbation d'aucun docteur ; c'est un faux bruit, j'ai vu tous les vaisseaux, pas un n'était chargé de cette marchandise ».

Le bruit courait et, en dépit des dénégations du jésuite, il continua de courir, atténué, si l'on veut, mais quand même inquiétant. En 1646, paraissait à Paris, « au Vase d'Or », rue St-Jacques, chez Olivier de Varennes, le tome 23<sup>e</sup> du *Mercurie Français* consacré aux années 1639-1640. Un article traitait de la colonisation au Canada en 1639. Le voici : (1)

« La piété n'a point de bornes, écrit l'annaliste, elle s'étend au-delà des mers, et va jusqu'aux extrémités de la terre. Quantité de religieux étant partis les années passées pour amener les sauvages du Canada à la connaissance de leur Créateur, le grand fruit qu'ils y ont fait, a donné envie à plusieurs personnes de contribuer à ce charitable dessein, et pour ce sujet on tire tous les ans un assez bon nombre de filles de l'hôpital Saint-Joseph du faubourg Saint-Germain de Paris, pour peupler ces terres désertes. Une si sainte coutume ayant donc fait choisir trente-cinq ou quarante filles dans cet hôpital, pour les envoyer à Dieppe, et les faire embarquer sous la conduite d'un capitaine nommé Bontemps, la fondatrice des Ursulines, veuve du sieur de Touvois la Freté, voulut témoigner le zèle qu'elle avait pour la gloire de Dieu ; elle entreprit la conduite de toutes ces filles, leur associa quelques-unes de ses religieuses, avec intention de leur faire bâtir un couvent en ce pays-là, et pour appuyer ce dessein, elle alla trouver la reine à Saint-Germain pour recevoir ses commandements. Elle avait espéré un bon accueil de cette sage et grande princesse ; elle ne fut pas trompée en son opinion. Sa Majesté approuva son dessein, loua son courage et sa piété, lui promit que sa libéralité seconderait l'ardeur qu'elle faisait paraître, et témoigna vouloir que l'église qu'elle bâtirait en ce nouveau monde, fût consacré à sainte Anne, qui est sa patronne. La flotte dans laquelle elle était, partit de Dieppe le 15 du mois de mai (1639) ».

Les historiens de nos origines ont, en général, accepté ce « reportage » sans le passer au crible de la critique. Groulx (*La naissance d'une race*, p. 57), Jos.-Edm. Roy (*Mém. de la*

(1) pp. 333-334. Cité par J.-Edm. Roy, *Le baron de Labontan*, dans *Mém. de la Soc. Royale*, 1894, sect. I, p. 154.

*Soc. Royale*, 1894, sect. I, p. 154), Malchelosse (« *Mélanges hist.* », t. 17, p. 96) font leurs ces affirmations. Tout au plus font-ils ressortir que ces envois de filles ont pour but d'amener les indiens au christianisme, tandis que le *Mercuré Français* parle surtout de coloniser. Roy hésite sur le nombre : chez lui, ce ne sont plus 35 à 40 ou « bon nombre de filles », mais « quelques filles » que l'on tire chaque année de l'hôpital St-Joseph pour les diriger sur le Canada.

Ce terme d'hôpital a quelque chose de troublant. Malchelosse croit calmer notre malaise par cette réflexion : « Il n'est pas possible de supposer qu'on aurait embrigadé des coureuses de rues pour former ce contingent ». Pas possible ? Mais on l'a fait et on le fait encore.

Reprenons les énoncés du *Mercuré Français*. « L'on tire tous les ans, dit-il, un assez bon nombre de filles de l'hôpital St-Joseph du faubourg St-Germain de Paris pour peupler ces terres désertes ». Quel était donc cet hôpital St-Joseph ? Le P. Hélyot, dans son *Dictionnaire des Ordres Religieux* (1) traite assez longuement (t. II, col. 693-703) des « filles hospitalières de la Société de St-Joseph pour le gouvernement des filles orphelines ». Fondées à Bordeaux par Marie Delpech, connue sous le nom de Marie de l'Étang, elles essaimèrent à Paris le 11 février 1639. Fixées d'abord rue du Vieux-Colombier, l'affluence des élèves les forcèrent à chercher une maison plus vaste rue du Pot-de-Fer. Enfin, le 3 février 1640, elles s'établissaient définitivement au No 82 rue St-Dominique-St-Germain (Cf. Dulaure, *Histoire de Paris*, t. V, pp. 506-508).

Comment le *Mercuré Français* peut-il affirmer, pour 1639, que l'hôpital St-Joseph—on dirait aujourd'hui l'orphelinat—envoyait tous les ans au Canada un bon nombre de filles, alors que c'est cette année-là même qu'il s'établissait à Paris ? Il nous est, au reste, très facile de vérifier l'exactitude du renseignement. Avant 1639, de toutes les jeunes filles mariées au Canada, six seulement paraissent être venues seules au pays. Les autres se rattachent à des familles canadiennes d'adoption : Hébert (1617, 1621), Desportes (1634), Martin (1635), Leneuf (1636), Couillard, Guyon, Cloutier (1637) Martin et Gauthier de Comporté (1638).

---

(1) Paris, Migne édit., 1863, 4 vol.

A ces noms il faut ajouter les deux sœurs Marie et Isabeau Panis ou Pavis, natives de St-Maclou de Rouen (1). La première passe avec Guillaume Bigot un contrat de mariage où signe son père, Jacques Panis, le 19 décembre 1638 (Guitet, not.). La seconde contracte, par-devant Piraube, avec Jean Gory, le 30 août 1639. Nos archives sont muettes sur ces deux familles après 1639.

Six jeunes filles, avons-nous dit, immigrèrent seules dans la Nouvelle-France. Voici quelques notes sur ces courageuses pionnières :

\* 1634. Françoise Garnier, la première en date, mère d'une nombreuse descendance, épousa à Québec, le 25 juillet 1634, le pilote Noël Langlois et mourut en 1665. On ignore ses origines.

1635. Marguerite Aubert épousa 1° le 20 novembre 1635 Martin Grouvel (Tanguay, t. I, p. 280) et 2° le 26 septembre 1661, le notaire Michel Filion. Audouart, qui reçut le 22 septembre, le contrat de ce second mariage note la présence de Jean Lehoux, frère maternel de la future épouse. Ce détail nous fixe sur ses origines (2) Jacques Lehoux, père de Jean, convola en secondes noces à la Ventrouze (Orne) au Perche, le 9 février 1633, avec Léonaire Chalme (ou Chaline) veuve de Guillaume Aubert. Étaient présents : Noël Juchereau, marchand, François Maurice, prêtre, Julien Lehoux et Jeanne Gaignon. Ami de la famille, Noël Juchereau aura bien pu se constituer le protecteur de la jeune Aubert partant pour la Nouvelle-France. Elle n'a pas laissé de postérité.

1636. Claire Morin, que Tanguay fait venir de Notre-Dame de Mortagne, au Perche, fut également mariée deux fois : 1° à James Bourguignon, le 30 novembre 1636 : 2° à Jean Martineau dit Lapile, le 26 juillet 1662. Elle décéda en 1666 sans laisser d'enfants : Jeanne Martineau, épouse d'Isaac Baron, que Tanguay lui donne pour fille n'est jamais venue au Canada.

\* Il faut encore inscrire à cette année l'arrivée de Françoise Mery mariée à Antoine Brassard, maître-maçon, le 14 janvier 1637. Cette personne est d'origine inconnue, mais il n'est pas improbable qu'elle fût du Perche. Les Mery

(1) V. P. Archange Godbout, *Origine des familles C.-F.*, I, p. 28.

(2) Tanguay (*Dict.* I, p. 14) lui donne à tort pour parents François Aubert (Hébert) et Anne Fauconnier. Ces époux n'ont respectivement que 45 et 46 ans au recensement de 1667.

étaient nombreux à Tourouvre au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. On y trouve une Françoise, fille de Gilles Mery, baptisée en cette paroisse le 5 avril 1601. Une autre Françoise, fille de Jacques Mery et de Martine Phanuel est tenue sur les fonts, au même endroit, le 12 février 1608, par Jean Mery et Françoise Ruffray. Jeanne Pichin, femme de Jehan Mery, apothicaire, est marraine, le 14 mars 1631, de Pierre fils de Henry Pinguet, futur colon au Canada. Notons que Françoise Mery n'avait rien d'une orpheline puisqu'à l'époque de son mariage elle habitait « sa maison de la Grande-Allée » à Québec (Tanguay, *Dict.* t. I, p. 86 note).

1637. Perrine Godin, fille de Jean et de Guillemine Le Magnan née à la Flèche, en Anjou, épousa en 1638, à Québec, François Drouet, de St-Hilaire, au Perche. Leur contrat de mariage fut reçu par Guitet, notaire, le 17 octobre 1637. La future avait 20 ans. Ce couple disparaît après 1638 : il était sans doute repassé en France.

\* La même année paraît Marie Crevet ou Crevel mariée d'abord, le 25 octobre 1637, à Robert Caron, à qui elle donna une nombreuse postérité, puis à Noël Langlois, le 27 juillet 1666. Le contrat de ce mariage dressé par Aubert, notaire, le 7 juillet précédent, nous apprend que Marie Crevet venait de Beneauville (Benouville, Calvados) en Normandie, et qu'elle était fille de Pierre et de Marie Lemercier.

Au total donc, des six jeunes filles venues seules au pays, avant 1639, et dont trois moururent sans postérité, on trouve deux percheronnes, une angevine, une normande et deux d'origine inconnue. A coup sûr aucun groupe n'immigra de Paris.

Mais revenons au *Mercur*e Français. Cette « gazette » affirme que Madame de la Peltrie — c'est elle qu'il faut reconnaître sous le nom de « veuve du sieur de Touvois la Freté » — « entreprit la conduite de 35 ou 40 filles tirées de l'hôpital St-Joseph » et fit voile avec elles de Dieppe, le 15 mai 1639, sur le vaisseau du capitaine Bontemps.

La randonnée des Ursulines de Tours à Paris et de Paris à Dieppe, puis la traversée sur le *St-Joseph* de ces mêmes Ursulines et des Hospitalières ont été cent fois racontées. Un mois après son arrivée à Québec, Mère Cécile de la Croix, ursuline, envoyait la relation de son voyage à sa supérieure de Dieppe ; puis ce sont les hospitalières qui, en 1640, font

tenir un semblable récit à l'archevêque de Rouen ; enfin Marie de l'Incarnation apporte aussi son témoignage dans sa relation de 1654. Fait remarquable aucun de ces textes ne fait mention du contingent de filles à marier. Les Jésuites sont également muets dans leurs « Relations » sur un fait jusqu'alors inouï dans nos annales.

Comme toute erreur contient quelque parcelle de vérité, nous nous plaisons à reconnaître que « la nouvelle » rapportée par le *Mercurie Français* n'était pas absolument dénuée de fondement. De fait, des jeunes filles s'étaient jointes aux religieuses qui voguaient vers la Nouvelle-France ; elles n'étaient pas 40, mais deux ; elles partaient, l'âme dévorée du zèle de contribuer à la conversion des sauvages : c'était exact, mais jamais elles n'avaient songé à peupler le pays. « C'était, dit Paul Renaudin, un des derniers biographes de Marie de l'Incarnation (Paris, Bloud & Gay, 1935, p. 162), c'était deux bonnes filles, l'une de Tours, Catherine (1) Barré qui devait faire profession au Canada (chez les Ursulines), l'autre Catherine Chevalier, qui sera sœur converse à l'Hôtel-Dieu de Québec ».

Est-ce donc à la venue de deux postulantes religieuses que se réduit la coutume d'envoyer chaque année de Paris au Canada « bon nombre de filles » ? Quoi qu'en pensent les historiens en chambre, nous affirmons, sans crainte aucune de nous tromper, que de 1639 à 1649, date où un gouverneur de St-Malo nous aurait gratifié d'un grand nombre de filles publiques (*B. R. H.*, 1932, p. 337-338) aucun contingent de filles ne nous est arrivé d'outre-mer. La preuve, nous la fournirons en examinant dans le détail tous les mariages célébrés au Canada pendant cette période de 10 années.

Les épouses se recrutent d'abord au sein des familles du pays : d'Abancourt (1639), Cochon, Legardeur, Sédilot (1640), Gareman (1641), Nicolet (2) (1643), Tavernier, Pinel, Gadois (1644), Boucher (Gaspard), Pinguet, Giffard (1645), Sevestre (1646), Archambault, Godé, (1647), Juchereau, Dodier (3) (1648).

(1) C'est Charlotte qu'il faut lire.

(2) V. P. Archange Godbout, *Les pionniers de la région trifluvienne*, I, p. 13-14.

(3) I. cit. p. 44.

Viennent ensuite 18 filles ou veuves ayant immigré au Canada en compagnie d'une ou de plusieurs personnes de leur parenté. Sur ce nombre, 14, que nous marquons d'un astérisque, ont laissé descendance parmi nous. Un mot sur chacune.

\* 1. Catherine Goujet, fille de Léonard, bourgeois de Thury-Harcourt (Calvados), et de Catherine Dufrançois, passa son contrat de mariage sous seing privé, le 2 septembre 1640 (insinué par Piraube, le 7 janvier 1641) avec Nicolas Bonhomme, (1) de Fécamp. De Thury venaient également les LeNeuf, les Pain, les Mézeray, les Cadieux. Ferland mentionne (*Hist. du Canada*, I, 511) au nombre des colons arrivés avant 1641 Léonard Goujet, père de Catherine. Il devait être protestant, car on enregistre sa profession de foi à Thury, le 27 mars 1651.

2. Marie Joly, veuve de Pierre Julien, était de Paris et fille de Jean Joly et de Simone Fouquet. Son contrat de mariage avec Antoine Damien, de Rouen, fut reçu par Piraube, notaire, le 24 octobre 1640. Un cousin de Marie, René Maheu, signe à l'acte. Cette famille alla se fixer à La Rochelle.

\* 3. Marie Marguerie. C'est la sœur de François Marguerie, Sr de la Haye, commis aux Trois-Rivières pour MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France et interprète fameux. Fille de François Marguerie et de Marthe Romain, de St-Vincent de Rouen, elle épousa 1° en 1641 (contrat reçu par Piraube, le 23 août) Jacques Hertel, et 2° en 1652 Quentin Moral de St-Quentin.

4. Marguerite Banse, de Freneuse (Seine-et-Oise), épousa à Québec, le 22 juin 1642, Jean Brossier. Elle était fille de Pierre Banse et de Marie Gouy, et sœur de Guillaume Banse, que l'on rencontre à Québec dès 1639. La famille Brossier disparaît après 1656.

5. Barbe Hubou, du Mesnil-Durand (Calv.) épousa à Québec, le 19 novembre 1642, Jean Millouer dit Du Maine. Elle était fille de Jean Hubou et de Jeanne Goupil, et parente de Guillaume et de Mathieu Hubou (Cf. Audouard, 25 août 1649). Barbe fut inhumée sans enfants à Québec, le 31 octobre 1651.

---

(1) V. Godbout, *Les pionniers* . . . p. 34.

\* 6. Jeanne Mechin, épouse de Guillaume Pepin, est mère d'un enfant baptisé aux Trois-Rivières le 14 avril 1646. Elle n'avait à cette date que 15 ou 16 ans. Il est difficile d'admettre qu'à cet âge elle se soit mariée en France ou qu'elle ait fait seule la traversée au Canada. Nous la croyons fille de Jean Mechin, laboureur, qui s'engage à La Rochelle à Pierre Legardeur, le 16 juin 1645 (Teuleron, not.). Mechin périt au Cap-à-l'Arbre, le 6 novembre 1646. (1)

\* 7. Marie Bénard, fille de Denis et de Marie Michelet, de Châtre-sous-Monthéry,auj. Arpajon (Seine-et-Oise) fut mariée 1° par contrat de Lecoustre, not. le 17 août 1647, avec Pierre Lemieux, en présence de son père Denis Bénard, de son frère Pierre Bénard et de sa sœur Marguerite ; 2° par contrat de Duquet, du 27 août 1668, avec Antoine Gentil.

\* 8. Par-devant Lecoustre également, et le même jour que sa sœur, Marguerite Bénard fut mariée à César Léger, maître taillandier, qui mourut sans enfants, puis elle convola avec le chirurgien Claude Bouchard dit Dorval, le 20 novembre 1651.

\* 9. Françoise Goudeau, fille de François et de Jeanne Johanne, venait de la Ventrouze au Perche, où habitait, en 1644, sa mère remariée à Jacques Lehoux. Ce dernier est présent au contrat de mariage dressé par Lecoustre, le 9 septembre 1647, entre Françoise Goudeau et Mathurin Gagnon.

\* 10. Mathurine Poisson naquit à St-Jean de Mortagne, de Jean Poisson et de Barbe Broust. Elle fut mariée par contrat de Lecoustre, le 14 septembre 1647, à Jean Aubuchon dit Le Loyal, en présence de Barbe Poisson, sa sœur, qui suit, et de Jean Poisson, son frère, époux de Jacqueline Chamboy.

\* 11. Barbe Poisson, présente au mariage de sa sœur Mathurine (V. plus haut), le 14 septembre 1647, épouse 1° le 12 octobre 1648 (le contrat reçu par St-Père a disparu), Léonard Lucault dit Barbeau, et 2° le 19 novembre 1651 (contrat Closse, 9 nov.), Gabriel Le Saille (Scelle ou Celles) dit Duclos.

\* 12. Françoise Bigot fut baptisée le 17 mai 1631 à la Ventrouze (Orne), d'où nous vinrent les familles Lehoux, Mesange, Gagnon et Landry. Ses parents, Jean Bigot et Thomine Chastel, s'y étaient mariés le 13 juin 1630. Devenue

(1) V. Godbout, *Les pionniers* . . . p. 53

veuve après un an de mariage, Thomine Chastel convola en secondes noces, au même lieu, avec Mathurin Fourreau, le 3 février 1632, en présence de Noël Juchereau et autres. Elle semble être venue au Canada avec sa fille et un garçon issu, sans doute, de son second mariage (1). Thomine Chastel habitait en 1667 chez son gendre, Denis Brière. (Sulte, *Hist.* t. IV, p. 67a). Françoise Bigot épousa 1° Charles Guillebout, le 19 septembre 1647 et 2° Denis Brière, le 8 mai 1658.

\* 13. Madeleine Couteau, fille de Jean et de Jeanne Morand et mère de Jeanne et de Catherine St-Père, qui suivent, venait de St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.), où elle est généralement dénommée Noémie Coutaud. Elle épousa 1° Étienne St-Père, maître pâtissier, décédé à St-Jean-d'Angély. Le 18 mai 1639, elle passa à La Rochelle, par-devant Teuleron, notaire, avec André Musset, marchand, de St-Léger en Bretagne, un contrat de mariage qui fut cassé par la suite. Le 12 octobre 1647, on la trouve à Québec où elle contracte de nouveau mariage (Lecoustre, not.) avec Emery Caltaut, fils de Leomet et de Michelle Gillert, natif de Gonds (Char.-Inf.) près de Saintes. Caltaut ayant été tué au Cap de la Madeleine, près du fort, le lundi de la Pentecôte, 2 juin 1653, (2) Madeleine Couteau contracta un troisième mariage (Ameau, notaire) le 2 novembre suivant avec Claude Houssard, natif du Plessis-Grammoire (Maine-et-Loire) en Anjou.

\* 14. Jeanne de Saint-Père, fille d'Étienne Saint-Père et de Madeleine Couteau (V. plus haut), fut baptisée à St-Jean-d'Angély, le 5 février 1627. Arrivée, sans doute, avec sa mère en 1647, elle épousa aux Trois-Rivières en 1649 Pierre Guillet dit Lajeunesse, charpentier, qui convola en secondes noces, le 11 octobre 1670. (Becquet, not.), avec Madeleine Delaunay, de St-Vincent de Nevers.

15. Catherine Saint-Père, sœur de la précédente, fut baptisée à St-Jean-d'Angély, le 26 août 1634, et épousa 1° vers 1649 Mathurin Guillet, qui fut tué par les Iroquois

(1) Voici l'acte de sépulture de ce dernier, que nous confions à la sagacité de nos généalogistes : « 24 sept. 1648 mortuus est in hospitali Quebeci Joannes Bigot natus 14 annos filius Joannis Bigot et Thominae Chastel ex parochia Tourouvre au Perche et sepultus est eodem die in cemeterio Quebeci ».

Jeanne Bigot, femme de Martin D'Albert (V. Tanguay, *Dict.* t. I, p. 51) n'appartient pas à la famille précédente.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 182.

le 18 août 1652, (1) et 2° vers 1652 Nicolas Rivard dit Lavigne, de Tourouvre. Elle ne laissa d'enfants que du second lit.

16. Françoise Fafard, sœur de Bertrand et de François Fafard, ainsi qu'il appert par l'inventaire des biens de Bertrand Fafard dressé par Ameau (1660-1661), naquit à Argences (Calvados), vers 1624, du mariage de Jean Fafard et d'Elisabeth Thibout. Elle épousa à Montréal, le 3 novembre 1647, Mathurin Meunier, de Clermont (Maine-et-Loire) en Anjou. Ce fut le premier mariage célébré à Montréal.

17. Madeleine Benassis, fille de Guillaume, maître maçon et tailleur de pierre, et de Jeanne Sauvaget, fut baptisée à Marennes (Charente-Inf.) le 29 avril 1635. Son père et son grand-père, Jean Sauvaget, s'engagèrent à servir au Canada, envers Antoine Cheffault de la Regnardière, le 6 avril 1642 (Teuleron, not. à la Rochelle). Benassis retourna en France, mais Sauvaget demeura aux Trois-Rivières. C'est chez lui, sans doute, qu'habitait Madeleine lorsqu'elle épousa, à 12 ans, par contrat du 13 novembre 1647, Étienne Seigneuret Sr de Lisle, dont postérité.

18. Françoise Bugon, de la paroisse St-Pierre de Clermont (Puy-de-Dôme) en Auvergne, était femme d'Antoine Vedet, cloutier, que Mr de la Dauversière engagea à La Rochelle, le 20 avril 1644, au salaire de 90 livres par an (Teuleron, not.). Elle accompagna ou suivit au Canada son mari, dont l'acte de sépulture n'a pas été retrouvé. Le 18 novembre 1648, elle passa avec François Godé, par-devant St-Père, not., un contrat de mariage qui fut résilié le 2 janvier 1649, mais le mariage fut quand même célébré le 11 du même mois. Devenue veuve, Françoise Bugon convola en troisième nocces avec François Bots, le 26 septembre 1667 (contrat, Basset, 17 septembre).

Outre ces 18 femmes ou filles, nous avons relevé les noms de 12 autres venues seules de 1639 à 1648 en la Nouvelle-France. Ces héroïnes méritent une mention spéciale.

\* 1. Jeanne Mercier, d'origine inconnue, mais qui pourrait être de Mortagne au Perche. Les registres de St-Jean de cette ville mentionnent une Jeanne Mercier, fille de Loup et de Jeanne Gaillard, baptisée le 25 novembre 1621 (2),

(1) *Journal des Jésuites*, p. 174.

(2) Godbout, *Origine des familles Can.-Françaises*, I, p. 153.

date qui concorde tout à fait avec l'âge de notre canadienne. Jeanne Mercier épousa à Québec, le 8 août 1639, Claude Poulin, de Rouen. Cette famille alla passer quelques années dans la capitale de la Normandie, mais revint se fixer définitivement au Canada.

2. Hélène Chastel. On ne sait rien autre chose de cette personne que son mariage célébré à Québec, le 25 septembre 1641, avec René Mezeray dit Nopce, de Thury-Harcourt (Calvados), fils de Jean, marchand, et de Anne Olivier. Cette union dut être annulée, car il n'en est pas fait mention au contrat de mariage de René Mezeray avec Nicole Gareman passé par-devant Tronquet, notaire, le 14 septembre 1645.

\* 3. Vincente Desvarieux, fille de Jean et de Marie Chevalier, de St-Vincent-d'Aubermail (auj. St-Vincent-Crasmesnil) Seine-Inf., épousa Pierre Gagnon, à Québec, le 14 février 1642. Elle était donc dans la colonie en 1641.

\* 4. Marie Simon, venue de Mauléon (auj. Chatillon-sur-Sèvre, Vendée), était fille de François Simon et de Louise Demoine. Le notaire Tronquet reçut son contrat de mariage avec Claude Larchevêque, de la Gaillardé (Seine-Inf.), le 4 février 1645. Son arrivée datait, au moins, de 1644.

\* 5. Jeanne Auneau, eut de Pierre Lefebvre, un premier enfant baptisé aux Trois-Rivières, le 12 janvier 1647 (1). Leur union remontait, sans doute, aux premiers mois de l'année précédente. Nous nous demandons si ce colon n'aurait pas été chercher femme en France.

6. Jeanne Janneau (non Jallaut), native de Fontenay-le-Comte (Vendée), était issue de Moïse Janneau et de Marie Lapointe. Elle passa son contrat de mariage le 17 octobre 1646, alors qu'elle était en service chez Pierre Le Gardeur, avec Marin Terrier de Repentigny, Sr de Francheville (2) (Tronquet, not.). Un seul fils leur survécut qui se fit prêtre.

\* 7. Marguerite Hayet, fille de Sébastien Hayet et de Madeleine Hainault ou Renaud, de St-Paul de Paris, passa sous seing privé, le 25 novembre 1646, un contrat de mariage avec Jean Véron, Sr de Grosmesnil (Grandmesnil), (3) puis convola en secondes noces, le 24 août 1653, avec Médard Chouart, Sr des Groseilliers. Aucun parent de Marguerite ne figure à son premier contrat de mariage, mais elle ne tarda

(1) V. P. Archange Godbout, *Les pionniers* . . . p. 40.

(2) V. l. cit. p. 43.

(3) P. Archange Godbout, *Les pionniers* . . . p. 65.

pas à être suivie dans la colonie par Pierre-Esprit, Françoise et Élisabeth Radisson, ses frère et sœurs utérins : Françoise est marraine aux Trois-Rivières, le 31 octobre 1649, et Pierre-Esprit y est pris par les Iroquois et mis à la torture en 1652 (1).

\* 8. Françoise Morin épousa en premières noces, le 17 août 1647, un colon de Bresolettes (Orne) nommé Antoine Pelletier, qui se noya, le 2 octobre suivant, au sault Montmorency ; et en secondes noces, par contrat de Lecoustre, notaire, du 1er janvier 1648, Étienne Dumais, charpentier, de Dieppe. Elle se dit fille de feu Jean Morin et de Jeanne Desnouets, de St-Jean-du-Perrot, La Rochelle.

\* 9. Marguerite Charlot, née vers 1631, était fille de François et de Barbe Girardeau, de St-Jean-en-Grève, Paris. Elle épousa à Montréal, le 13 janvier 1648 — elle était donc arrivée de l'année précédente — Louis Loisel, serrurier, de St-Germain, près de Caen (St-Germain-la-Blanche-Herbe, Calvados). Cette jeune fille n'était peut-être pas étrangère à Madeleine Charlot, femme de Pierre Gareman, dont la famille émigra de Bagneux (Aisne) au Canada vers 1639.

10. Marguerite Bigas, née à Paris de Pierre Bigas et de Marie de Gouy, fut mariée par contrat de Lecoustre, notaire, le 24 septembre 1648, à Guillaume Banse, de Freneuse (Seine-et-Oise). Ce couple ne paraît plus, étant, à ce qu'il semble, retourné en France.

11. Esther de Lambourg, fille de Nicolas, éc., Sr de la Feuillée, et de Marie de Guier, naquit à la Feuillée, près d'Épernon (Eure-et-Loir). Elle contracta mariage, le 30 septembre 1648, (Bermen, not.) avec Guillaume Gauthier de la Chesnaye, de Paris. Elle est avantagée, en cet acte, de 500 livres de rente. Ce couple est sans descendance au Canada.

12. Suzanne Buseau, née de Nicolas Buseau et de Suzanne Guichonne, de Brouage (auj. Biers-Brouage, Charente-Inf.), épousa par contrat de Bermen, not., le 30 octobre 1648, Guillaume Griveran, fils de Bertrand et de Charlotte Caumont, de Beuzeville (Seine-Inf.). Cette famille disparaît du pays après 1649.

Il nous reste à conclure. Que reste-t-il de la « nouvelle rapportée par le *Mercur*e Français en 1646 ? Est-il prouvé que « en 1639, l'on tirait chaque année de l'hospice (orphe-

(1) N.-E. Dionne, « Chouart et Radisson », p. 26.

linat) St-Joseph bon nombre de jeunes filles pour peupler le Canada » ? Nous avons fait défiler une à une toutes celles que la France nous a envoyées de 1632 à 1648. Des huit, arrivées avant 1639, nous n'avons découvert aucune parisienne. Trente ont suivi, de 1639 à 1648, 5 d'entre elles étaient normandes, 4 percheronnes, 2 poitevines, 2 beauceronnes, 3 aunisiennes, 4 saintongeaises, 1 auvergnate, 3 d'origine inconnue ; les deux sœurs Bénard, venues avec leur père et leur frère, venaient de l'Ile-de-France, 4 enfin étaient parisiennes. Ces dernières arrivent isolément : Marie Joly en 1640, Marguerite Hayet en 1646, Marguerite Charlot en 1647, Marguerite Bigas en 1648. Marie Joly, étant veuve, ne pouvait sortir de l'hospice St-Joseph ; des trois autres, Marguerite Hayet seule, arrivée en 1646, l'année de la publication du *Mercurie Français* eût pu donner cause à la rumeur. Mais c'est trop peu : une hirondelle ne fait pas le printemps. Aussi tout historien sérieux reléguera-t-il désormais au rang des fables le « potin » parisien qui a fait le sujet de cette étude.

BERNEVAL.

### LA CHANSON D'ISABEAU

En un temps déjà loin, il nous fut possible de consacrer des vacances au folklore et, entre les chants du terroir que nous recueillîmes, celui de la *Belle Isabeau* était l'un des plus populaires. Diverses raisons contribuaient peut-être à motiver cette faveur. Tout d'abord, de l'avis de nos meilleurs folkloristes, notamment de feu Ernest Gagnon, la mélodie de cette barcarolle est prenante et délicieuse ; elle se prête à des accords heureux qui ont ravi les dilettantes ainsi que nous en fûmes témoins, lorsque l'élève d'Yvette Guilbert, l'inoubliable Loraine Wyman, rendit ce morceau au Monument national en 1920, avec harmonisation par Alfred Laliberté, ce professeur « justement célèbre ».

Les autres faits qui contribuèrent à maintenir la vogue d'Isabeau c'est, suivant quelques versions, la fin pénible de l'amoureux subjugué par l'attrait irrésistible d'une demoiselle, plus encore, la peine d'une mère qui voit son fils se

sacrifier pour une illusion ; enfin, suivant les autres, la facilité avec laquelle la femme adorée se console de la perte d'un bijou de prix.

Pour illustrer ce qui précède, nous allons produire des couplets de trois versions qui nous sont venues de régions différentes.

En premier lieu, voici la fin de la version « émotive » rapportée par Gagnon :

« Quand elle fut dans la barque — Elle se mit à pleurer —  
« Qu'avez-vous donc la belle ? — Qu'a-vous à tant pleurer ? —  
« Je pleur' mon anneau d'or — Dans la mer est tombé —  
« Ne pleurez pas la belle — Je vous le plongerais — De la  
« première plonge — l'anneau a voltigé — De la deuxième  
« plonge — Il n'a rien ramené — De la troisième plonge —  
« Le galant s'est noyé — »

(Ici s'ajoute des couplets que nous devons au « voyageur Jos. Rousselle » qui avait appris ce chant à la Baie des Chaleurs.)

« Il s'en va à la d'rive — Comme un poisson doré —  
« Sa mère par la fenêtre — Ell' voit son fils noyé ! — C'est y  
« pour une fille — Que mon fils s'est noyé ? — Ne pleurez  
« pas, madame — Le deuil je porterai — Je f'rai mettr'  
« sur sa tombe : — *Mon amant s'est noyé* ».

La consolation offerte à la mère de l'infortuné est plutôt quelconque, mais Isabeau pouvait-elle faire plus ?

A la fin de la première édition de ses *Chansons* populaires, feu Ernest Gagnon a reproduit en note, sous le titre *C'était une frégate* une version d'Isabeau qui ressemble à celle de Rousselle, moins les deux derniers couplets.

En plus, le refrain est : Joli cœur de rose — Joli cœur de rosier.

Dans une version que nous devons à Jean-Mathias Lemieux du Cap Chat, il n'est aucunement question de l'anneau fatal ce qui enlève à la chanson, son plus remarquable attrait.

Voici les derniers couplets :

« Quand la barque fut au large — Ell' se mit à pleurer —  
« Qu'avez-vous donc la belle — Qu'avez-vous à pleurer —  
« Je pleure mon cœur en gage — Que j'ai laissé gagné —  
« Que j'ai laissé gagné sur le bord de l'île » . . .

Et c'est tout.

Dans une troisième version, recueillie de la bouche d'Amédée Le May, à Sainte-Geneviève de Batiscan, nous apprenons qu'Isabeau, parfois, se contentait d'une promesse.

« Quand elle fut embarquée — Ell' se mit à pleurer —  
« Qu'avez-vous donc la belle ? — Qu'a-vous à tant pleurer ? —  
« Je pleur' mon anneau d'or — Qui est au fond de l'eau —  
« Ne pleurez pas la belle — Je vous le rendrai — « Quand  
« ell' fut débarquée — Ell' se mit à chanter. »

Ici encore l'auditeur est déçu. Isabeau devient une amoureuse trop banale.

Ainsi que le disait l'érudit Jean Variot : « L'homme n'invente rien. Il répète les mêmes choses . . . mais il les embrouille copieusement . . . La déformation des faits est une sorte de principe du cerveau humain . . . Un récit (ou un chant) raconté par trois personnes sera déjà un autre récit dans la bouche du troisième » . . .

Comme il n'est guère possible de savoir quelle version d'une chanson a été la première composée, il reste aux amateurs de choisir celle qui leur convient le plus.

E.-Z. MASSICOTTE.

---

## LA FAMILLE RENOUF

---

Philippe-Thomas Renouf, né en 1770, se maria avec Marie-Anne Benoist, en 1798, à Sainte-Brelade, île Jersey, une des îles Anglo-normandes situées dans la Manche, à l'entrée de la baie de Saint Malo et au large des côtes de la Normandie en France (1). Ce brave jersiais, navigateur et pêcheur pour le compte de la compagnie Robin Jones & Whiteman, établie en Gaspésie, périt en mer en 1802. M.-Anne Benoist, son épouse, fut inhumée à Ste-Brelade, île Jersey, le 16 janvier 1811, âgée de 34 ans. Deux enfants sont issus de cette union :

Philippe, le premier de ce nom en Canada, fut baptisé à Ste Brelade, le 18 août 1799.

Esther, fut baptisée, au même endroit, le 8 novembre 1801.

---

(1) Onze autres paroisses sont enclavées dans cette île, dont : St-Héliér, chef-lieu, St-Sauveur, Grouville, St-Clement, Sainte-Trinité, St-Jean, Ste-Marie, St-Laurent, St-Ouen, St-Pierre et St-Martin.

Philippe Renouf et Marie-Charlotte Fournier, mariés à Saint-Jean-Port-Joli, le 17 octobre 1825.

Voici la copie de l'acte de mariage extrait des registres de l'état civil de Montmagny :

« Le dix-sept octobre mil huit cent vingt-cinq après la publication de Deux Bancs de mariage faite au prône par deux Dimanches de suite, Dispense de la troisième publication ayant été accordée par Monseigneur L'Évêque de Saldes (Mgr B. C. Panet) en date du treize du présent mois sans qu'il se soit Découvert aucun Empêchement Entre Philippe Renouf Domicilié en cette paroisse faisant le pêche en été, fils majeur de Philippe Renouf & de Marie-Anne Benoist ses père et mère de la Brelade en L'île de Jersey d'une part & Marie-Charlotte Fournier Domiciliée en cette paroisse fille majeure de Joseph Anselme Fournier, Cultivateur de cette paroisse et de Marie Louise Planté ses père et mère de cette paroisse D'autre part, je Soussigné prêtre curé de cette paroisse ai reçu leur mutuel consentement & de l'avis des Parens leur ai donné la Bénédiction nuptiale en présence de Joseph Anselme Fournier père de l'épouse & Pierre Fournier ami de l'Epoux qui ont signé ainsi que les époux.

Philippe Renouf  
Marie Charlotte Fournier  
Joseph Anselme Fournier  
Pierre Fournier

J. F. Boissonault, Ptre.

Avant de signer leur contrat de mariage devant le notaire Simon Fraser de St-Jean-Port-Joli, les époux Renouf avaient été consulter le notaire Germain-Alexandre Verreault de L'Islet, (mention faite dans son repertoire sous le numéro 842).

Contrat de mariage No 5889 fait le 15 octobre 1825.

Par devant Les Notaires Publics en la Province du Bas Canada, Fut present le sieur Philippe Renouf menuisier et navigateur de l'isle de Jersey demeurant actuellement en la paroisse de St Jean port-joli comté de Devon, fils majeur de feu sieur philippe Renouf et de feu Anne benoist de isle de Jersey paroisse de Brelade, stipulant en cette partie pour lui et en son nom D'une part.

Et d'autre part Demoiselle Marie Charlotte fournier fille majeure Du sieur joseph anselme fournier et De Dame Marie Louise Planté ses père et mère de la d. paroisse de St jean-port-joli y demeurante, stipulant aussi pour elle et en son nom lesquelles parties de l'avis et agrément de leurs parens et amis pour Ce assemblés savoir de la part du d. futur époux le sieur Pierre fournier son ami, et de la part de la d. future épouse ses père et mère. Le sieur joseph Dutremblé d. Derosier son beau frère et Delle Perpétue fournier sa sœur.

Ont promis et promettent se prendre reciproquement pour legitime Epoux par nom et loi de mariage, et icelui faire célébrer et solemniser en face de notre mère la ste. Église le plutôôt possible. Seront les dits futurs Époux Communs en tous biens meubles et conquets immeubles Suivant et au Désir de la Coutume de Paris. seront en outre les d. futurs époux communs en tous biens immeubles acquets et propres présens et futurs en quelques païs lieux endroits qu'ils soyent situés lesquels biens ils ameublissent à l'effet de les faire tomber en la d. communauté renonçant pour ce regard a lad. coutume de paris. Ne seront néanmoins les dits futurs époux tenus des dettes et hypothèques l'un de l'autre faites Et Créés avant la Célébration de leur dit futur mariage. Si aucunes y a elles Seront payées et acquittées par et sur les biens de celui qui les aura faites et contractées Sans que l'autre ni ses biens n'en soient tenus. Se prennent les dits futurs Epoux aux biens et Droits à chacun d'eux appartenant Savoir ceux de la d. future épouse consistant en une somme de cent louis argent courant de cette province, avec un rouet à filer et un coffre hardes et linges de corps à son usage: laquelle somme et articles de meubles de la d. future épouse reconnoit par ces présentes les avoir reçus de ses père et mère et en avancement d'hoirie dans leurs succession futurs.

Et les biens Dud. futur époux consistent environ en une somme de mille louis courant tant en meubles qu'en biens fonds, le tout lui provenant tant par héritage et succession de feu son père sus nommé, que par son travail et industrie.

Le futur Epoux a doué et doue la future Epouse de la Somme de trois cent livres de vingt sols, chacune, de Douaire Préfix une fois payé Sans retour, à prendre par la dite future

Epouse, Sitôt que Douaire aura lieu, Sur tous les plus clairs et liquides biens dudit futur Epoux, qui en demeurent chargés et hypothéqués de ce jour.

Le Survivant des dits futurs Epoux prendra par Préciput et avant faire Partage des biens de la dite communauté la somme de Cent cinquante livres de vingt Sols chacune en meubles de la dite communauté suivant la Prisée de l'inventaire et Sans Crue, ou la dite Somme en Deniers à Son choix et option avec ensemble un lit garni tel qu'il sera alors coffre hardes et linges de corps à Son usage. Le futur Epoux s'il survit prendra en outre Ses armes à feu, et la future Epouse Si elle Survit aura aussi ses bagues et bijoux Arrivant la dissolution de la dite communauté Sera loisible à la dite future Epouse, et aux enfans qui naîtront de leur dit futur mariage en renonçant à la dite communauté de reprendre franchement et quittement tout ce qu'elle justifiera avoir apporté en mariage et à la dite communauté avec ensembles Ses douaires et Préciput tels que ci-dessus Stipulés et tous ce que durant le dit mariage lui Sera avvenu et échu, Soit à titre de Succession, Donation, Legs, ou autrement, sans être tenue de payer aucunes dettes & charges de la dite Communauté encore qu'elle y eut parlé. S'y fut obligée, ou y eut été condamnée ; dont elle et les dits enfans en Seront garantis et indemnisés par reprise et hypothèques, à compter de ce jour, sur tous les plus clairs et apparens biens du dit futur Epoux.

Car ainsi se promettent &c obligeant &c Renonçant &c Fait & passé aud. lieu de St jean-port-Joly maison dud. sieur joseph anselme fournier après midi le quinze d'octobre mil huit cent vingt-cinq. et ont lesd. futurs époux et l'assemblée signé avec les dits notaires lecture faite.

Marie Charlotte fournier  
Philippe Renouf  
Marie louise planté  
joseph anselme fournier  
Pierre fournier  
joseph dutremble dit derosier  
perpétue fournier

Amable Morin, N.P.      Sim. Fraser, N.P.

Dans la même année, les époux Renouf allèrent s'établir aux Trois-Pistoles où Philippe, devint un important manufacturier et un non moins habile mécanicien. Son épouse lui donna dix enfants dont les descendants de la cinquième génération se trouvent dans les comtés de Témiscouata et de Rimouski.

Philippe Renouf a su gagner la confiance de ses concitoyens qui l'élirent aux charges de conseiller municipal et de marguillier de sa paroisse. Il fut inhumé aux Trois-Pistoles le 7 octobre 1871 à l'âge de 71 ans.

Marie-Charlotte Fournier, son épouse, baptisée à St Jean-Port-Joly le 20 juillet 1802, repose dans le cimetière des Trois-Pistoles depuis le 5 juillet 1878.

Enfants issus de ce mariage :

1° Marie-Justine-Flavie : Baptisée aux Trois-Pistoles le 23 novembre 1827 ; se marie aux Trois-Pistoles le 30 janvier 1849 avec Eloi Rioux, (contrat de mariage devant Jos. Ouellet, N.P. le 28 janvier 1849).

2° Philippe : Baptisé le 14 novembre 1828. Célibataire, décédé dans l'État de l'Illinois le 12 janvier 1891.

3° Hospice-Odilon : Baptisé le 6 janvier 1830. Célibataire, décédé aux Trois-Pistoles en 1900.

4° Théophile : Baptisé le 4 avril 1833 ; marié à St Simon de Rimouski, le 7 février 1860 avec Alice-Luce Roy-Desjardins, (Contrat de mariage devant Jos. Ouellet, N. P. le 5 février 1860). Il est décédé aux Trois-Pistoles le 20 septembre 1869 et elle fut inhumée le 21 juillet 1871.

5° Jean-Cyprien : Baptisé le 25 juin 1831. Célibataire, décédé le 9 décembre 1885.

6° Narcisse-Prudent : Baptisé le 10 août 1834. Célibataire décédé accidentellement le 10 novembre 1892.

7° Marie-Virginie : Baptisée le 19 mai 1836 ; mariée aux Trois-Pistoles, le 8 février 1864 avec Maxime Dumont, veuf de Marguerite Bonenfant. Elle fut inhumée à Cacouna le 12 mars 1876. Maxime Dumont épousa en troisième noces Priscille Martin à Ste-Anne-de-la-Pocatière le 19 février 1878 et fut inhumé à Cacouna le 10 janvier 1894. Ancêtres maternels de G. A. Desjardins de Charlesbourg.

8° Marie-Mathilde : Baptisée le 22 janvier 1838 ; religieuse chez les RR. SS. de la Congrégation Notre-Dame à Montréal où elle fut inhumée le 26 juin 1883.

9° Louis-Gonzague : Baptisé le 5 juin 1839, se maria avec Helene Fulton le 15 octobre 1862. Inhumés tous deux aux Trois-Pistoles. Ils sont les ancêtres de tous les Renouf du bas du fleuve, ainsi que du Révérend Louis-Philippe Pelletier, prêtre du diocèse de Rimouski.

10° Marie-Clémentine : Baptisée le 24 février 1841 ; elle se maria aux Trois-Pistoles, le 9 janvier 1860 avec Louis Roy, (Contrat de mariage devant Jos. Ouellet, N. P. le 7 janvier 1860). Elle fut inhumée à St-Simon le 26 avril 1898. Ancêtres paternels du docteur L. Roy, de St Jean de Dieu, comté de Témiscouata.

(Enfants de Louis-Gonzague Renouf et d'Helene Fulton) tous baptisés aux Trois-Pistoles).

1° Philippe : Baptisé le 9 août 1865, se maria le 2 février 1893 avec Marie Côté qui est née le 2 mars 1872.

2° Joseph : Baptisé le 20 novembre 1872. Il épousa le 19 janvier 1897 Léopoldine Labrie, née le 1er avril 1876.

3° Wilfrid : Baptisé le 25 septembre 1874, épousa Marie-Elise Massé le 21 septembre 1897.

G.-A. DESJARDINS.

---

## LE MARQUIS DE FRONTENAC

---

Les Buade ont été comtes de Palluau, Pontchartrain et Frontenac. La terre et seigneurie de Palluau fut vendue à M. de Clérembault et celle de Pontchartrain à M. de Phélypeaux, parents des Frontenacs par alliances.

Le marquis de Dangeau, officier à la cour de Louis XIV, est l'auteur d'un journal quotidien, très important, notant tout ce qu'il voyait et entendait autour de lui. Il dit le 18 avril 1699, (volume VII, page 69) : « On eut la nouvelle le matin que M. le *marquis* de Frontenac était mort sur la fin de l'année passée en son gouvernement de Canada ; ce gouvernement vaut plus de 10.000 écus de rente . . . »

Au volume XI, page 295, au 1er février 1707 il rapporte que : « Madame de Frontenac est morte depuis quelques jours à Paris : elle était veuve de M. de Frontenac qui a été longtemps *vice-roi* en Canada. »

Pourquoi Dangeau aurait-il mis dans son Journal que Frontenac était marquis, et vice-roi en Canada ? Les lettres du roi nommant Louis de Buade, gouverneur, le qualifient de lieutenant-général du souverain ; c'est le rang audessous de maréchal de France. Il est à remarquer que le traitement du gouverneur ainsi que donné par Dangeau, se trouvait de plus de 10.000 écus, soit trois fois plus que Frontenac recevait avant cela. (*Colbert* par Clément, III p. 533. édition de 1865).

Louis XIV, aurait-il voulu honorer le survivant des héritiers du nom d'une famille dévouée au service de la royauté ? Antoine, le grand-père de Louis fut tué au siège de St-Jean d'Angely ; le père, Henri, maître de camp du régiment de Navarre périt aussi à St-Antonin, en 1622, Louis de Buade versa de son sang sur les champs de bataille, et son fils, François, fit aussi le suprême sacrifice pour la même cause.

On trouvera encore quelques détails inédits, probablement, se rapportant au plus vaillant de tous nos gouverneurs français.

Régis Roy.

---

## JOSEPHTE MURRAY

---

Deux neveux du général James Murray l'avaient suivi à Québec, Walter Murray et Richard Murray.

Walter Murray faisait partie de l'armée de Wolfe et il resta à Québec avec son oncle une fois la guerre terminée. En septembre 1764, il était nommé provisoirement au poste de receveur général de la Province. Le gouverneur Murray ne réussit pas à faire confirmer la nomination de son parent, et, le 15 juillet 1765, Walter Murray dut faire place à Thomas Mills, major de Québec, que les lords commissaires du Trésor avaient choisi pour remplir cette charge.

Walter Murray qui avait fait partie du conseil exécutif du gouverneur Murray fut maintenu, dans cette charge par le gouverneur Carleton en novembre 1768. Il occupa aussi pendant quelques années le poste de commissaire du port de Québec.

L'honorable Walter Murray mourut de paralysie, à Québec, le 4 avril 1772. Il était âgé de 70 ans. S'il était marié, sa femme ne vint pas le rejoindre à Québec.

L'autre neveu du gouverneur Murray, Richard Murray, faisait aussi partie de l'armée. Il fut le premier *barrack master* de Québec après la Conquête. Il occupa cette charge jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 31 janvier 1784, à l'âge de 42 ans.

Richard Murray avait épousé une canadienne-française, Josette Turpin fille de Antoine-Charles Turpin, procureur, et de Marie-Joseph Bailly.

Par son testament olographe signé à Québec le 28 janvier 1784, soit trois jours avant sa mort, M. Murray déclarait :

« For the love, favor and affection which I have and bear unto my wife, Mrs Josette Turpin alias Murray, I do hereby give, devise and bequeath to her and to her heirs executors, administrators or assigns, at and after my death, all that my dwelling house and offices, garden, back yard, stables, and other appartenances thereto belonging, at present occupied and possessed by me and my family situated in that street called Port Saint Louis street in the town of Quebec together with the whole household furniture of every kind, China, plate, bed and table linnen therein or belonging to me at the time of my death, and also the sum of three thousand pounds currency of this province to her sole use and disposal immediately after my death ».

Puis, M. Murray divisait le reste de ses biens en parts égales à chacun de ses enfants.

Madame Murray devait avoir le soin de ces biens jusqu'à la majorité de ses enfants et le testateur lui conseillait d'avoir recours aux conseils et aux avis de ses amis Simon Fraser, senior, de Québec, marchand ; John Lees, de Québec, et Malcolm Fraser, capitaine au 84<sup>e</sup> Regt.

Madame Murray eut beaucoup de difficultés à régler la succession de son mari. Elle fut même obligée de se rendre en Angleterre et nous croyons qu'elle y décéda.

Du mariage Murray-Turpin naquirent six enfants : 1<sup>o</sup> Josette Murray, née à Québec en l'année 1766. Elle devint la femme de Charles de Saint-Ours, seigneur de Saint-Ours. Intelligente, instruite, aimable, madame de Saint-Ours, fut très populaire dans la société canadienne-fran-

gaise et encore plus dans les foyers pauvres qu'elle secourut toute sa vie. Elle décéda au manoir de Saint-Ours le 8 juillet 1840. Le *Canadien* de Québec, du 13 juillet 1840 disait de cette femme de bien :

« Au manoir de St. Ours, le 8 du courant, Madame Josephte Murray, née à Québec en 1766, parente du feu Général Murray, veuve de feu l'Hon. Charles Roch de St. Ours, qui fut longtemps Aide-de-Camp du Lord Dorchester et Membre du Conseil législatif du Bas-Canada, et mère de feu l'Hon. Roch de St. Ours en son vivant shérif du District de Montréal, et Membre du Conseil Législatif du Bas-Canada. Cette dame donna constamment l'exemple des vertus et de la bienfaisance qui distinguent si éminemment toute la famille et qui en rendent le nom cher à tout le pays ; sa mort est celle de la mère d'une foule de malheureux ; qui ne se consoleraient jamais d'une semblable perte, s'il n'existait parmi sa descendance des successeurs dignes de perpétuer son inépuisable charité ».

2° John Murray né à Québec le 11 novembre 1772. Probablement décédé en Angleterre.

3° Alexander Murray né à Québec le 11 janvier 1774. Probablement décédé en Angleterre.

4° Guy Murray né à Québec le 20 mars 1775 ; décédé au même endroit le 18 juillet 1775.

5° Catherine Murray née à Québec le 12 juin 1780. Nous ne savons ce qu'elle devint.

6° Frederic George Murray né à Québec le 23 juillet 1783. Il entra dans l'armée.

P.-G. R.

---

LETTRE DE JOSETTE MURRAY A PHILIP DEAR

Quebec 25 Octr 1794.

Sir

I had the honor of writing to you about the end of July last to inform you that I was using my utmost efforts to procure the necessary Documents to establish the different charges in the accounts of my late Husband betwixt the 24 of June 1779 & the 24 Dec<sup>ber</sup> 1783, to which objection had been made ; but as most of the persons Concerned in these transactions are either dead, or have left this province,

it is very difficult to procure any Vauchers or even informations on these Heads ; however Major Fraser formerly of the 84 Reg<sup>mt</sup> and intimate friend to Mr Murray, to me & my family who will have the honor of delivering this letter to you, Carries with him every Vauchers or Eclaircissements which it has been possible to procure ; the friendship & civility which I have already experienced from you, give me an assurance that I may rely on a continuance of them, to assist me in extricating myself from my present distressfull & unexpected Situation, & that you will have the goodness to Give Major Fraser your best advices respecting the Steps necessary to take in the business — as he is a Stranger in London & unacquainted with the modes of prociding in matters of this Nature

I informed you in my last letter that the Loss that may arise from any of the Charges been disallowed would ultimately fall on me & my family, & explained that the principal Charge if disallowed would distress me very much, as Mr Murray was certainly promised a Compensation by Lord Dorchester for his Extra trouble in buying wood for Government, which Compensation, as Charged in the accounts was very moderate, Compared with what it would have Cost Government if the wood had been contracted for, as Lord Dorchester conceived at the time, but his Lordship had formed a resolution not to give any certificate respecting past transactions, so that Mr Judge Dunn's affidavit of his Lordship's promise to Mr Murray is the only thing I can procure having found no papers relating to that affaire in Mr Murray's books —

Every Shilling of the Money charged in the other articles objected to have been disbursed for the best service of Government, though the Vauchers may want the formalities which at this distance of time it is impossible to procure or Supply —

it is possible that Major Fraser may have occasion to refer to some of the original Vauchers or accounts of which I have unfortunately no Copies here, in such a Case, I hope you will have the Goodness to procure him access to them, or put him in the way of getting it, if possible, I trust to

your kind & benevolent disposition towards a widow & her  
Large family, & have the honor to be with great regard

Sir

Your very obedient

Humble Servant

josette Murray

To Philip Dear Esq<sup>r</sup>

London

LETTRE DE JOSETTE MURRAY A MALCOLM FRASER

London, le 7 décembre 1796

Mon cher monsieur

pandent que je toit an ecosse jai veu par les gaset que vous aviez changé avec le Major St Ours je vous en fait mon compliment a mon retour jai appri que le generalle De . . . . . avoit effectuer lechange de gorge (Georges) dans le Royalle american jesper quil ni aura pas de dificulté pour son absence Ci il y en a jesper que vous voudré bien vous intéressé pour luy jai appris que tous les enseignes et toit avec le regiment ainsi hun ne peu pas fair gran chose jai veu le général Clarck qui ma dit quil a voit hue ocation den parlé au Colonelle Brownrick qui luy dit que l'échange étoit faitte et quil ni auroit pas de dificulté en amerique je vous prie de fair mes compliment a Colonelle Maris et luy dire que jesper quil aura égar a hun pauvre orphelin je voudroit bien pouvoir le fair venir pour hune couple danée jai été cinq mois en ecosse je sui toute a fait enchanté de la reption (sic) que j'ai recu de Madame Drummond La canpaigne est charmante nous avont été a édinbourg la semaine des course jai hue ocation de voir beaucoup de compaignie a mon arivée je me sui informe des demoysselle Narne? jai appri quelle étoit a la capagne a six mille de la ville aussi bien que le colonelle Hepburn? jai été les voir jai hue hun sensible plaisir de voir des personne qui avoit tant montré damitié pour mes enfant je vous écrire au Colonelle Narne voule vous lui fair mes compliment et luy dire que ses sœur et sa fille que jai trouvé beaucoup grandi sont en bonne santé. Le Colonelle Alexandre fraser par dans quelque jour pour goindre son regiment le generalle Simon est attendu en ville et va en portugal segon commendant piter Nicolson a hune com-

mission dans le 5<sup>me</sup> Régiment et est a la veille detre fait lieutenant et nes pas obligé de goindre le Regiment. Monsieur paterson vous aura san doutte escri que devient mon dépar pour Le Cosse je luy ai remi les deux Cent louis que javois recu de Mr Yong pour vous et le billet de 50 louis il y a grande apparence de paix M<sup>r</sup> pitt a demendé au publique dix huit milion denprun et dans deux jour il y en a hue dix sept de souscri il ni en a pas pour les demendent lon pence que quan les fransois veront cela il se determineront a la paix — le gouverneur Simco va gouverneur de St domingue lon luit lesse son gouvernement du haut Canada comme probablement a la paix St domingue sera rendu au fransois

Caterine vous fait bien ses compliment et coyez moy  
Votre tres affection servante  
Josette Murray

Major Malcum Fraser —  
Quebec —

LETTRE DE JOSEPHTE MURRAY A MALCOLM FRASER

London le 13 jun 1797

Mon cher Monsieur

dans linstan M<sup>rs</sup> Davison mapren quil y a hun batiment qui par demin de liver poulle pour quebec jan profite pour vous informé que apres tou mes malleur et chagrin je sui en assé bonne santé — lon ma dit que le premier batalion du Royalle Americain dans le quelle vous et je croix gorge est vien en engleter cette autone jai mais doutte ci vous ne prefererer pas rester en Canada ci vous vener je vous seroit bien obbeligé de prendre gorge sou votre protection car a son age lon est peu capable de guger pour soy meme ci au ca vous revenes pas je vous seroit bien obbeligé de le recommandé a quelqun de vos amie et de voir que la depence soit aussi moderé que possible les perte que jai fait resament rende cela absolument necessaire

je ne vous dit rien des nouvelle et politique du ten les gaset vous informeront mieu que je ne puis le faire De puis quelle que jour les chose ont hune aspect plus agreable lon ce flatte que nous ne somme pas loing davoit la paix il est bien a soueter que cela arive —

Lanée dernière je matendoit que Monsieur Mc Corde moroit envoyer la rente de l'argent mais il ne la pas fait Ci vous venter vous le vous avoir la bonté de maporte la rente des deux année ci vous ne venes pas il pourra la remettre au colonelle Caldwell qui me lenvera

je vous pri de faire mes compliment au colonelle Nairne et au bonne homme et de me croire

Votre tres affectionne

servante

josette Murray

---

### PIERRE-VINCENT VALIN

---

Né à Château-Richer le 1er juin 1828, du mariage de Toussaint Valin et de Marie Tremblay, Pierre-Vincent Valin n'eut pas l'avantage de recevoir une éducation classique, mais par son énergie il s'éleva à des postes de confiance. Il fut dans tout le sens de l'expression un self made man. Il s'occupa fort jeune de la construction des navires en bois et ce fut là sa principale carrière. Les chantiers de M. Valin employèrent pendant un certain temps près de 2000 ouvriers.

Pour les besoins de son industrie et afin de vendre les navires qu'il construisait, M. Valin traversa l'Atlantique plus de soixante fois. Ses navires pénétrèrent jusque dans les Indes, la Chine, le Japon, etc., etc.

En 1872, M. Valin fut élu membre du conseil de ville de Québec pour le quartier Saint-Roch.

M. Valin fut également député de Québec-est à la législature de Québec de 1874 à 1875, et député à la Chambre des Communes pour le comté de Montmorency de 1878 à 1880 ;

M. Valin fut pendant plusieurs années président de la Commission du Havre de Québec. Le bassin de radoub de Lauzon et la Jetée Louise furent construits sous l'administration de M. Valin.

Très généreux pour les œuvres charitables, M. Valin a donné des sommes importantes pour l'ornementation des églises de Saint-Roch, de Saint-Sauveur, du Château-Richer, de L'Ange-Gardien, etc., etc.

M. Valin décéda à St-Roch de Québec le 2 octobre 1897.

## TYPE MONTRÉALAIS D'AUTREFOIS

Avant et après 1885, quiconque logeait ou avait pied à terre au centre de la ville, connaissait le *Père Breton*. Vêtu modestement, coiffé de ce béret que le peuple nommait « caluron » et qui est une sorte de casquette sans visière, il circulait, portant, accroché au bras, l'anse d'un grand panier d'osier rempli de fruits et de bonbons. En la saison, il chansonnait *Des pommes, des poires*. Nul ne s'opposait au passage de ce pur type de l'Armor, car il offrait sa marchandise avec discrétion. Aussi, le voyait-on dans les couloirs du palais de justice ou de l'hôtel-de-ville, dans les bureaux de notaires ou d'avocats, dans les salles de rédaction ou de typographie. Volontiers, on le faisait causer, car il ne manquait pas d'un esprit paysan à la fois naïf et sagace.

Un jour, chez les avocats Adam, Duhamel et Plourde, où nous faisons notre cléricature, nous apprîmes quelque peu de la vie de cette célébrité du tout petit commerce. Il se nommait Yves Lescoat, était originaire de Plévin, département des Côtes-du-Nord, pas très loin de cette localité que Botrel a rendu fameuse avec ses couplets sur la Paimpolaise.

Yves Lescoat semble être venu veuf au Canada, laissant en France tous ses biens aux enfants de sa première femme. En 1889, il convolait à Montréal, avec une compatriote, Jeanne Saget, venue du Finistère ; homme et femme étaient donc d'authentiques Bretons.

La même année, Lescoat faisait dresser son testament, en présence et sur le conseil, sans doute, du regretté et bienveillant avocat, Joseph Adam. Le testateur distribuait ses quelques économies à sa nouvelle famille. L'année suivante, Lescoat dictait un nouveau testament assez différent du premier.

Qu'arriva-t-il ensuite ? Fit-il des pertes qui diminuèrent ses économies et le firent chavirer ? En tout cas, ce vieillard alla mourir à Saint-Jean-de-Dieu en 1896, âgé de 76 ans, et son cadavre fut envoyé à la dissection.

\* \* \*

Le *Père Breton* avait dans sa clientèle des gens qui ne pouvaient ou ne voulaient pas payer comptant, en ces cas, il escomptait leur bonne foi et leur faisait crédit. Puis,

lorsqu'il repassait près d'un de ses débiteurs qui tardait d'acquitter sa dette, le vieux commerçant lui murmurait doucement :

Du pauvre à qui l'on doit, n'augmentez pas les maux ;  
Payez au Père Breton le prix de ses travaux.

Ce conseil versifié n'était que la modification d'une maxime ancienne et qui faisait partie d'une plus longue pièce de vers, qu'il débitait volontiers aux professionnels, aux bureaucrates, aux bourgeois, aux artisans pour leur rappeler qu'ils devaient être charitables, mépriser la richesse et vivre sainement. On a recueilli quelques-uns de ses distiques et les voici :

Donnez de bonne grâce ; une belle manière  
Ajoute un nouveau prix au bienfait qu'on veut faire.

Rappelez rarement un service rendu ;  
Tout bienfait qu'on reproche est un bienfait perdu.

Tenez votre parole inviolablement,  
Mais ne la donnez pas inconsidérément.

Jamais ne parlez mal des personnes absentes ;  
Badinez prudemment les personnes présentes, etc . . .

Impossible de supposer que ces précieux conseils avaient pour auteur le Père Breton qui ne savait que lire et écrire ; où pouvait-il les avoir puisés ?

Enfin, le hasard nous ayant fait parler de la chose à Casimir Hébert, bouquineur devenu bouquiniste puis éducateur, nous eûmes la clef du problème.

Dans sa jeunesse, Lescoat avait dû apprendre par cœur les trente-cinq maximes, versifiées comme les commandements de Dieu et de l'Église, et que l'on trouve tout au long dans un ouvrage dont il y avait des exemplaires partout chez le peuple en l'ancienne comme en la nouvelle France. Cet ouvrage en trois tomes s'intitulait : *L'École des mœurs ou Réflexions morales et historiques sur les maximes de la sagesse* . . . Nouvelle édition par l'abbé Blanchard, chanoine d'Avenay, Lyon, 1786. (1) Bien entendu, le Père Breton n'avait retenu qu'une dizaine des trente-cinq maximes.

---

(1) D'autres éditions parurent au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Comment quitter ce montréalais d'adoption, sans rappeler que le *Père Breton* avait été précédé au Canada, par un homonyme de grande distinction.

En effet, arrivait à Montréal, le 28 juin 1718, l'abbé Jean-Gabriel Le Pape du *Lescoat*, né à Saint-Malo, en Bretagne. Après avoir été curé de Notre-Dame de 1725 à 1730, ce sulpicien mourut à l'âge de 44 ans, en 1733, « en grande réputation de sainteté », lisons-nous dans l'ouvrage de l'abbé Henri Gauthier, (1) et la tradition rapporte que des « miracles furent opérés en grand nombre à son tombeau ».

Entre ces deux Lescoat, si distant l'un de l'autre, de toute façon, existait-il un lien de parenté ? ou bien pour le défunt abbé, qui signait « du Lescoat », ce mot n'était-il qu'un nom territorial ?

E.-Z. MASSICOTTE.

(1) *Sulpitiana*, p. 229.

## QUESTIONS

En quelle année a été publié le premier almanach en langue française au Canada ?

BIBLIO.

Lors de son voyage au Canada, il y a quelques années, la reine de Roumanie, a-t-elle visité la province de Québec ?

CUR.

Qui, le premier, a qualifié le peuple acadien de « peuple martyr » ?

ACAD.

La chanson favorite d'Albani : *Souvenirs du jeune âge* était-elle d'origine canadienne ?

LECT.